

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2013008

Signataire : Dr Xavier VUILLAUME

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Revalorisation de la consultation de diététique

EXPOSE :

La consultation de diététique, habituellement réalisée sur prescription médicale ou sur demande d'un particulier, consiste en la prise en charge de nombreuses situations de santé nécessitant l'amélioration de l'état nutritionnel des patients.

Dans la grande majorité des cas, les demandes de consultations sont motivées par une prise en charge :

- d'un surpoids ou d'une obésité (tout public)
- des diabètes de type 1 et 2
- de dyslipidémies (hypercholestérolémie, hypertriglycéridémie).
- des maladies cardiovasculaires.

Il peut s'agir aussi de conseils divers en équilibre alimentaire.

Mode de fonctionnement au CMS

Nous demandons aux patients d'être adressés par leur médecin, avec un courrier. Mais trop de patients consultent sans courrier, sans motif médical valable.

Les différents outils d'éducation sont choisis selon les besoins et les capacités de compréhension des patients. La durée d'un premier entretien est en général d'une heure (premier bilan nutritionnel (enquête alimentaire), diagnostic éducatif afin de définir des objectifs adaptés à chaque patient).

Les consultations de suivi sont plus courtes (habituellement 30 min)

Tarifification et prise en charge SS

Pour les diététiciens en libéral, la tarifification est libre. Elle s'échelonne entre 35 et 50 euro en moyenne.

Aucun remboursement n'est prévu pour ces consultations à l'heure actuelle. Les consultations au CMS d'Aubervilliers sont actuellement gratuites.

D'autres CMS de Seine-St-Denis proposent des consultations de diététique payantes :

- Dugny 12 euro
- Bagnolet 7 euro
- Blanc-Mesnil 11€50

Nous proposons de rendre payantes les consultations de diététique au CMS d'Aubervilliers sauf pour les bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME ou d'une Affection Longue Durée (ALD) exonérante. Le tarif proposé est de 10€ par consultation, soit le tarif moyen pratiqué dans les autres CMS de Seine Saint Denis.

Cette proposition vise un triple objectif :

- Réduire l'écart entre le coût de la consultation pour le CMS et sa tarification
- Faciliter l'accès à la consultation de diététique à ceux qui en ont le plus besoin (bénéficiaires d'une Affection Longue Durée (ALD) exonérante (Diabète...))
- Garantir un accès aux soins gratuits aux bénéficiaires de l'AME et de la CMU-C

Il est proposé au Conseil municipal de voter pour l'application aux consultations de diététique du Centre Municipal de Santé le tarif de 10 € par consultation à compter du 1^{er} septembre 2013.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2013008

Signataire : Dr Xavier VUILLAUME

OBJET :Revalorisation de la consultation de diététique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L162-32-1, L162-32-2 et L162-15 du Code de la Sécurité Sociale

Vu l'avis relatif à la reconduction tacite de l'accord national, ainsi que ses annexes et avenants, destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et l'assurance maladie n°0161 du 11 juillet 2008,

Vu l'accord national destiné à organiser les rapports entre les Centres de Santé et les Caisses d'Assurance Maladie du 19 avril 2003,

Vu le rapport au conseil d'exploitation,

Considérant qu'il convient de rendre payantes les consultations de diététique au CMS d'Aubervilliers sauf pour les bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME ou d'une Affection Longue Durée (ALD) exonérante,

Considérant que le tarif proposé est de 10€ par consultation, soit le tarif moyen pratiqué dans les autres CMS de Seine Saint Denis,

Considérant que cette tarification poursuit un triple objectif visant à réduire l'écart entre le coût de la consultation pour le CMS et sa tarification, faciliter l'accès à la consultation de diététique à ceux qui en ont le plus besoin (bénéficiaires d'une Affection Longue Durée (ALD) exonérante (Diabète...) et garantir un accès aux soins gratuit aux bénéficiaires de l'AME et de la CMU-C.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'appliquer aux consultations de diététique du Centre Municipal de Santé le tarif de 10 € par consultation à compter du 1^{er} septembre 2013.

DIT que la gratuité continue de s'appliquer pour les bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME ou d'une Affection Longue Durée (ALD) exonérante.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué